Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Août 1900. No. 41.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis $1.00 par année
Europe [illegible] 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ [illegible]

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15 rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

PROMENADE A TRAVERS L'EXPOSITION

A TRAVERS LES INVALIDES, SECTION FRANÇAISE, SECTIONS ÉTRANGÈRES—ANNEXES LATÉRALES—LE PAVILLON DE LA PRESSE—LA RUE DES NATIONS—LE PAVILLON DE LA VILLE DE PARIS.

(De notre correspondant particulier)

Je crois avoir parlé dans un précédent article des trois merveilles qui resteront, le grand et le petit palais, le pont Alexandre; nous allons donc les laisser de côté pour le moment, quitte à y revenir ensuite, et nous gagnerons les Invalides.

Les Invalides, qui sont divisés en deux parties bien distinctes, ont été réservés à l'exposition de la décoration des édifices publics et des habitations privées, c'est-à-dire : Mobilier, tapis, tapisseries, tissus d'ameublement, bronzes d'or, orfèvrerie, joaillerie, bijouterie, horlogerie, appareils et procédés d'éclairage non électrique, papiers peints, papeterie, céramique, cristaux et verrerie, brosserie et maroquinerie. A gauche, la section française de tous ces produits avec musée rétrospectif de l'ameublement et de la décoration; à citer aussi les salons dans lesquels les grands magasins de Paris, Louvre, Bon Marché, Printemps, Samaritaine, etc, ont exposé tous leurs articles d'ameublement, et qui sont arrangés avec goût.

A droite, le palais des manufactures nationales qui contient les magnifiques collections des tapis et tapisseries des Gobelins, puis les sections étrangères. Les pavillons les plus remarquables sont ceux de la Belgique, la Russie, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie, le Danemark, la Hongrie l'Autriche, le Japon. Toutes ces puissances ont fait des expositions pleines de goût et nous montrent une véritable perfection de style et d'exécution. A signaler çà et là quelques objets curieux ou précieux, entr'autres la carte de France exécutée par la taillerie de pierres précieuses, de S. M. le Czar de Russie. Cette carte, exécutée en relief sur une table de marbre, est faite avec toutes les pierres et minéraux précieux tirés des mines de l'empereur. Paris y est indiqué par un diamant, Lyon par un saphir, Bordeaux par une perle, le Havre par un rubis Incomparable parure évoquant la richesse de nos grandes cités.

Sur le côté gauche du palais sont les annexes qui contiennent de très curieuses reconstitutions des vieilles provinces françaises Successivement nous voyons, l'Auberge des Adrets, la Maison Arlésienne, le Mas Provençal, reconstitution exquise de nos provinces du Midi, avec les petites industries locales, et les filles d'Arles, fameuses par leur beauté, qui vous servent en costume du pays (lou vin daura, a laigo fresco a lindo dou bouen Dieu) le vin d'or mêlé à l'eau claire et fraiche du bon Dieu. Un peu plus loin, la Maison Bretonne; autour d'une maison seigneuriale bâtie dans le style bas-breton, avec les charpentes dénuées se groupent une petite chapelle puis une chaumière en larges plaques de granit, des monuments mégalithiques, des dolmens placés çà et là viennent ajouter au charme du paysage et les Bretons de passage à Paris et tous revêtus de leurs costumes se mêlant aux Bretons fixés sur ce lieu, vous donnent la sensation absolue d'une promenade en pleine Armorique; à visiter aussi le vieux Poitou.

Grimpons maintenant sur le trottoir roulant, qui sera l'objet d'une description détaillée, et laissons-nous porter jusqu'à la Rue des Nations.

Située à gauche de la Seine, et reliant les Invalides au Champ de Mars, la Rue des Nations fait pendant à la joyeuse Rue de Paris placée sur la rive droite.

Avant de pénétrer dans chacun des palais élevés par les puissances, faisons une petite visite au pavillon de la presse.

La presse parisienne a tenu à honneur d'élever un pavillon où elle pût recevoir dignement les représentants des journaux du monde entier venus pour narrer à leurs lecteurs les beautés du World's Fair.

Au rez-de-chaussée, à côté d'un bar élégant, est placée la grande salle de rédaction; là, sur des tables disposées à cet effet, le journaliste trouvera tous les journaux du monde, et toutes les indications de concours, fêtes, événements sur lesquel il a besoin d'être instruit. Au premier étage, quelques salons particuliers et la grande salle de réunion; le téléphone, le télégraphe sont à sa disposition pour lui faciliter son travail.

Un des plus grands parmi les pavillons des puissances et le premier qui s'offre à la vue et retient le regard par son aspect majestueux, c'est le palais de l'Italie. C'est un grand monument dans le style du quinzième siècle, auquel ses frises de mosaïques, ses soubassements de différentes couleurs, et sur la toiture cinq grands dômes en bronze doré donnent presque le caractère religieux d'une cathédrale.

Le pavillon de la Turquie, d'un caractère tout différent, rappelle une de ces vastes habitations de plaisance, qui s'échelonnent le long du Bosphore. Architecture mentale, heureux mélange des types les plus intéressants de Constantinople.

Le palais des Etats-Unis. Nous passons au sévère, car nous voici en présence d'un véritable monument qui rappelle un peu le capitole de Washington. La hauteur totale de ce pavillon est de 150 pieds; le dôme seul a un diamètre de 63 pieds.

Le palais d'Autriche Hongrie est une reproduction fidèle d'un grand et bel hôtel de style Baroco qui fut en grand honneur en Autriche au dix-huitième siècle.

Le palais de la Grande Bretagne, d'un style sobre, avec ses tourelles d'angle, le couronnement sculpté de ses hautes baies vitrées, sa large terrasse, sont la reproduction fidèle du pavillon royal de Kingston House, à Bradford-sur-Avon, demeure première du seizième siècle.

Le palais de la Belgique, très remarquable aussi, et qui est la fidèle reconstitution du célèbre hôtel de ville d'Audenard, monument gothique.

Les pavillons de la Perse, du Luxembourg, de la Norvège, de la Finlande, reproduisent eux aussi les plus beaux modèles des styles d'architecture propres à chacun de ces pays.

Le palais de l'Allemagne. Nous sommes ici en présence d'un édifice civil, hôtel allemand du seizième siècle savamment reconstitué, d'un fort bel effet. Avec ses grands pignons de couleur, son élégant beffroi, ses toits et ses clochetons aux tuiles coloriées et vernissées, ce palais constitue une œuvre intéressante.

Le palais de l'Espagne, conçu suivant la mode architecturale transmise à l'Espagne par les Maures, rappelle les palais de Salamanque et de Séville.

Je dois citer aussi le pavillon de Monaco, de la Suède, de la Serbie, Roumanie et Monténégro Bulgarie, Grèce.

A l'intérieur, ces palais contiennent les œuvres les plus rares et les plus originales, les collections particulières des souverains et mille objets qu'on ne peut admirer qu'en cette occasion vraiment particulière.

Il me reste à vous dire un mot du pavillon de la Ville de Paris.

Situé à l'entrée de la rue de Paris (rive droite) et juste en face de la Rue des Nations, très sobre d'ornementations, très sévère d'allure générale, le pavillon de la Ville de Paris possède pourtant des qualités de finesse et de grâce qui charment l'œil du visiteur, l'amusent et le retiennent.

A l'intérieur un délicieux jardin couvert, orné des statues et motifs sculptés achetés par la ville depuis 1809; au centre de ce jardin une fontaine curieusement divisée en quatre compartiments d'où coulent les eaux qui alimentent Paris : la Seine, la Vanne, l'Avre, la Dhuis.

Là sont exposées les collections fort intéressantes de la préfecture de police, les spécimens de travaux exécutés dans les écoles professionnelles, et une vue en relief de tous les grands travaux extérieurs ou souterrains exécutés depuis quelques années.

Bref, visite intéressante entre toutes et qu'une promenade à travers les serres de la ville placées à sa suite termine avantageusement.

R. PIERRE.

Pour la facilité de ceux qui voudront suivre les "Promenades à Travers l'Exposition," voici le sommaire de nos causeries :

1. Aperçu général, classification, les grands palais, le pont Alexandre.

2. Les Invalides, la Rue des Nations, le pavillon de la Ville de Paris, les serres.

3 La Rue de Paris et les attractions de l'exposition.

4. L'exposition coloniale, le Champ de Mars, le Canada

5 et 6. Le Champ de Mars, art mécanique, électricité, génie civil, lettres, sciences, arts, tissus et fils, vêtements.

2. Forets, bois, chasse, pêche, armées de terre et de mer.

8. Quelques particularités : le trottoir roulant, la lumière et la force à l'exposition. R. P.

SIR CHARLES TUPPER ET LES ELECTIONS

LE VIEUX CHEF SE PRÉSENTERA AU CAP BRETON

Dans une entrevue avec un représentant du "Journal," de Montréal, Sir Charles Tupper a annoncé qu'il assisterait le 24 courant à une grande assemblée à Amherst, N. E Le 28 il fera un discours patriotique à une grande réunion tenue dans les jardins publics d'Halifax où se dévoilera un monument élevé aux braves Canadiens décédés en Afrique. Le 29 il se rendra à Sydney.

—Est il vrai, Sir Charles, que vous serez candidat à Kingston, aux élections générales ?

—Je ne poserai ma candidature que dans le comté de Cap Breton, répondit-il, J'ai toujours été opposé au double mandat.

Le 3 septembre Sir Charles ira à Westville, comté de Pictou, où il rencontrera probablement l'honorable M. Foster. De là, tous deux se rendront à l'Ile du Prince-Edouard.

Le 17 septembre, l'infatigable chef sera à l'exposition de Collingwood, Ontario.

Vers cette date, il rejoindra l'hon. Hugh John Macdonald et fera avec lui le tour de la province d'Ontario.

—Pensez-vous que les élections auront lieu bientôt ?

—Je suis en position de dire que les ministres ont décidé de nous les donner à la fin d'octobre; mais en cela comme en toute antre chose ils pourraient bien changer ce qu'ils appellent leurs idées.

—Que pensez-vous du résultat ?

—Le gouvernement Laurier va subir une défaite à plate couture C'est l'opinion de tous les connaisseurs ici et en Angleterre. Là, on croit que le tarif préférentiel du gouvernement est destiné à entrainer sa ruine. Sir Wilfrid en Angleterre a refusé d'adopter une politique avantageuse lorsqu'il en avait la faculté.

Lui seul et M. Reid, premier ministre de la Nouvelle Galles du Sud, ont préconisé une politique désastreuse. M. Reid a été battu aux élections qui ont suivi le jubilé et l'hon. M. Barton, qui le remplace aujourd'hui, est en faveur d'un tarif de préférence mutuelle avec l'Angleterre. La colonie du Cap et plusieurs autres colonies seraient de cette politique qui est aussi la mienne. Avant longtemps, elle sera acceptée de tous et l'empire britannique pourra se suffire à luimême pour tout son commerce.

RENTRÉE DES CLASSES

Collège de Saint-Boniface : ce soir à 7½ h., pour les pensionnaires et les demi-pensionnaires ; demain matin à 8., pour les externes. Couvent de Saint-Boniface: ce matin à 8 h. Académie Provencher : ce matin à 8 h. Académie Ste-Marie de Winnipeg: lundi, le 3 septembre.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Extrait du procès verbal de la dernière séance du conseil tenue à Letellier le 14 août 1900 :

Eyres-Boiteau—Que les minutes du dernier conseil soient adoptées telles que lues Adopté.

Cartier-Clément—Que la somme de $10, coût de la roue du grader, soit remise à Romuald Marion. Adopté.

Boiteau-Beaupré—Que du salaire de M. Houde comme traversier, le secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir $17.56 pour taxes de 1898 sur le lot 127, et que la balance lui soit payée, vu qu'il a perdu sa récolte par la grêle. Adopté.

Clément-Eyres—Que le préfet et le secrétaire-trésorier fassent un arrangement avec Nap. et Arthur Roy pour l'abandon de leurs droits sur le SE¼ 20 et le N½ du NE¼ 17, 4, 2 est pour la somme de $400, vu que le titre est contesté. Adopté.

Boiteau-Beaupré—Que la somme de $50 soit accordée pour payer une partie des dépenses pour creusement d'un puit d'essai fait par le gouvernement pour les contribuables de Letellier. Adopté.

Eyres-Boiteau—Que le préfet écrive au commissaire municipal lui demandant d'enjoindre la municipalité de Rhineland de conduire les fossés qu'elle a commencée à leur débouche naturelle. Adopté.

Ayotte-Cartier—Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer une liste de tout terrain arriéré pour taxes et que la vente ait lieu dans le cours de novembre. Adopté.

Clément-Ayotte—Que la somme de $50 soit votée au quartier No. 4 pour compléter les travaux publics dans le dit quartier. Perdue.

Eyres-Ayotte—Que la somme de $100 soit votée à Victor Dionne dans le quartier No 2, $73.36 payable à N. Comeault, $26.64 à O. Bellavance, et que sur réception d'un certificat de Georges Beaupré constatant que l'ouvrage est fini suivant les termes du contrat le secrétaire-trésorier paie la balance, qui est de $164.50, à Ovide Bellavance. Adopté.

Ayotte-Clément—Que le reglement No 149 concernant le prélevé de 1900 soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté.

Boiteau-Beaupré—Sur réception du rapport du préfet et du conseiller Eyres montrant que le contrat de Harry Frank a été exécuté suivant les termes que le secrétaire-trésorier soit autorisé à le payer. Adopté.

Clément-Cartier—Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté

Eyres-Clément—Que ce conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi d'octobre. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés. Mun. Montcalm.

Le Manitoba.

Mercredi 29 Aout 1900

L'Opinion Publique

Nous avons déjà donné le sentiment de quelques organes de l'opinion publique au sujet de l'impopularité en laquelle est tombé le gouvernement d'Ottawa, après seulement quatre ans d'administration. Voici, sur le même sujet, des paroles à méditer. Elles sont du "Gleaner," de Hungtingdon, dans la province de Québec, une feuille libérale elle aussi :

"Ce que le "Gleaner" a dit dans son numéro du 2 août, c'est que le gouvernement Laurier a pris le pouvoir avec un programme bourré de promesses qu'il n'a pas tenues. C'est le point culminant de la lutte à laquelle ont à faire les amis du gouvernement, et c'est le point que le "Herald" évite avec soin de toucher. Il ne peut être nié que des promesses aient été faites; elles font partie des documents publics. Or, quelles étaient ces promesses ? On nous avait promis de réduire les dépenses, de nous choisir un tarif de revenu, d'administrer honnêtement ce revenu, de discontinuer l'aliénation du domaine public, sous forme d'octrois de terrains! Ces promesses ont-elles été tenues ? Les hommes qui avaient déclaré que les affaires du pays pouvaient être administrées avec une somme de 38 millions et même moins, ont dépensé au delà de cinquante millions Au lieu d'un tarif de revenu on a conservé, à peu de chose près, l'ancien régime de la protection. Au lieu d'une honnête administration de nos finances, jamais les détrousseurs n'ont été mieux partagés. Au lieu de préserver le domaine public, des millions d'acres de terre ont été concédés aux compagnies de chemin de fer. Il ne devait plus y avoir de bonus, et cependant un 'combine' pour l'exploitation du fer dans les provinces maritimes reçoit un bonus qui va faire baisser le revenu. Envisagez les faits. Examinez les promesses faites par les ministres avant leur entrée en fonction, et examinez leur conduite depuis. Ces promesses et cette conduite sont-elles d'accord ? Ces hommes ont-ils fait ce qu'ils avaient promis au pays de faire ? Nul ne le prétend et par conséquent il doit leur en être demandé compte par les électeurs qu'ils ont trompés. Et de tous les électeurs, aucune classe n'a été plus trompée que les cultivateurs."

Le "Gleaner" continue en faisant remarquer que les taxes sous le régime libéral ont été augmentées de 12 millions, et alors il fait cette remarque :

"Si ces 12 millions avaient été laissés dans la poche des cultivateurs et des ouvriers, ils seraient plus riches d'autant."

Le "Gleaner" finit par cette prédiction qui indique combien l'opinion publique est tournée contre le gouvernement actuel :

"Ceux qui pensent qu'au jour du vote, les libéraux habitant les districts agricoles vont voter pour un gouvernement parce qu'il s'appelle libéral, quoiqu'il ait violé toutes les promesses et tous les principes libéraux, se trompent ! Ils voteront d'accord avec leurs convictions."

La presse libérale a beau sonner la grosse caisse, il est évident que la masse des électeurs s'éloignent du boucan.

Méfiance d'Occasion

La presse libérale est devenue soudainement méfiante et fort exigeante.

Elle demande à Sir Charles Tupper des déclarations au sujet de la question scolaire !

Avec M. Greenway et M. Laurier, il fallait, au compte de ces mêmes organes, tout accepter de confiance, les yeux fermés, même leurs déclarations et leurs actes les plus nettement hostiles.

M. Greenway nous disait, par exemple, peu de temps avant les élections provinciales, que son intention était de maintenir ses lois scolaires et de priver de leurs subventions législatives les écoles qui n'en observeraient pas les dispositions. Et il appuyait ses déclarations de cette menace, que ne pouvant pas mettre des gendarmes à la porte de chaque école, il ferait au moins des enquêtes chaque fois qu'on lui signalerait une irrégularité. Mais, au compte des libéraux, il parait qu'il fallait entendre tout cela à rebours : c'était, chez M. Greenway, une manière d'exprimer sa bienveillance pour nous; il fallait même lui être reconnaissant de ces bonnes paroles, que pourtant, la presse libérale, et spécialement "L'Echo," n'ont jamais publiées. Affaire de prudence ou de fourberie!

En 1893, les libéraux ont eu, à Ottawa, une fameuse convention. Les plus huppés du parti s'y étaient rendus des quatre coins de la confédération. M. Laurier en était. A-t-on exigé des déclarations ? Bien au contraire, on y applaudit M. Laurier prétendant qu'on ne devait pas énoncer de politique à ce sujet. Et, en effet, la question scolaire et les droits des catholiques furent ensevelis dans le silence.

Avec un tel bagage à leur suite, ou plutot, avec un tel vide derrière eux, les libéraux n'ont pas le droit d'exiger de promesses de Sir Charles Tupper ou du parti conservateur. Quand on n'a rien à offrir, on n'a rien à exiger.

Du reste, toute la vie de Sir Charles Tupper proteste de sa droiture et de sa libéralité. Sa carrière—et elle est longue, puisqu'il a près de 80 ans—est par elle-même un programme de justice à l'égard de toutes les races et de toutes les croyances. Sur ces derniers points en particulier, il a, à son acquit, des luttes et des déclarations courageuses, de même que des actes éclatants. Toute sa vie aussi, il a été un interprète éclairé et un constant défenseur de la constitution de son pays.

L'homme d'état qui peut ainsi se présenter devant les électeurs, est audessus des sommations injurieuses et trigaudes d'adversaires voués d'avance, depuis longtemps et pour toujours, à la politique anti-nationale, anti-constitutionnelle et anti-chrétienne inaugurée par eux-mêmes, et déclarée depuis intangible, au nom de la tolérance, par M Laurier, le chef suprême de la gente libérale, maintenant très anxieuse du sort qui l'attend prochainement.

Politique de Trahison

"L'Echo," en annonçant la nomination de M. l'abbé Cherrier, avait parlé de politique de conciliation. La "Northwest Review," l'organe de M. Cherrier lui-même, lui répond :

"Si, par cette politique de conciliation, 'L'Echo' entend parler d'une attitude semblable à celle de M. Laurier, qui, après toutes ses promesses solennelles de nous rendre pleine et entière justice, nous a lâchement trahis et livrés à la merci d'un gouvernement provincial, nous sommes résolument et énergiquement opposé à cette politique."

La "N. W. Review" parle ici par hypothèse. Mais que cette politique de M. Laurier ne soit celle dont a voulu parler "L'Echo" il n'y a pas de doute. Cette feuille le dit explicitement dans les lignes suivantes, qu'elle nous adresse dans son dernier numéro:

"Vous dites ne pas vouloir accepter le règlement et *la politique de conciliation dont ce règlement est la reconnaissance...*"

Donc, dans la pensée de "L'Echo," règlement Laurier, politique de conciliation, tout cela se confond; l'un est l'expression de la reconnaissance de l'autre. C'est l'attitude de M. Laurier; c'est la même politique; c'est-à-dire, une politique de trahison.

Et ce sont les organes de cette politique de trahison qui, par une feintise commune aux coupables qui veulent détourner l'attention de leurs propres méfaits, gonflent leurs voix et demandent des déclarations à Sir Chs Tupper ! ! C'est au moins de l'impudence !

A Propos de la Nomination de M. l'Abbé Cherrier

Nous trouvons dans la "Northwest Review" de la semaine dernière (22 août) un paragraphe qui est une complète justification de ce que nous avons dit dans notre numéro du 15 août. Il est en même temps une réponse péremptoire à divers, qui, bien que partant de points opposés, voudraient également nous trouver en faute. Voici ce paragraphe :

"Le Manitoba a publié un très bon article à propos de la nomination de M. l'abbé Cherrier et en réponse aux remarques de "L'Echo" concernant cette même nomination. La lecture de cet article serait profitable non seulement à "L'Echo" qui méritait richement les coups de trique qui lui ont été administrés, mais aussi à tous ceux qui sont anxieux d'avoir, sur la question scolaire, des renseignements marqués au coin de l'exactitude et de la probité."

Nous ne voulons pas commettre l'indiscrétion d'appuyer trop fortement sur la portée de ces lignes Il est évident toutefois qu'elles sont une recommandation de notre article, et une recommandation qu'on ne nous aurait pas donnée si nous avions l'habitude des tergiversations.

La "Northwest Review" est sous le contrôle direct de M. l'abbé Cherrier, celui-là même qui vient d'être nommé au Bureau Consultatif. Nul par conséquent n'était plus en état de porter un jugement sur l'exactitude de ce que nous avons dit.

Les journaux qui ont reproduit notre article ont donc l'assurance de n'avoir pas induit leurs lecteurs en erreur.

Nous sommes heureux de cette note de la "N. W. Review." Non pas à cause de la confusion qu'elle peut apporter à nos adversaires,—ce qui nous laisse indifférents—mais à cause de la confraternité d'idées qu'elle indique entre nous.

Dans la bourrasque, une étoile à l'horizon excite au cœur du marin l'espérance qu'il n'a pas perdue et le dispose peu à peu à la joie.

Inutile après cela de dire que nous saluons avec plaisir la réapparition de la "N. W. Review" après quelques semaines de repos.

Exemple de Pillage

Le ministre des chemins de fer, sous le gouvernement conservateur, avait fait un contrat pour achat de l'huile nécessaire à l'Intercolonial.

Les libéraux, en arrivant au pouvoir, et avant que ce contrat ne fut signé, le répudièrent et en firent un autre avec la "Galena Oil Company."

Eh bien comparons les prix des deux contrats :

	Conserv.	Lib.
	Prix par gal.	
Huile à cylindre	0.30	0.63
Huile à engin (été)	0 20	0 39
" (hiver)	0 21½	0.39
Huile à char (été)	0.08½	0 27
" (hiver)	0.09½	0.45
Huile à wagon (été)	0.19	0.45
Huile à signaux et aux lampes	0.37½	0.46½

Voilà un exemple, entre mille, de la manière dont les ministres libéraux administrent la chose publique.

Payer 25 centins, 30 centins de plus par gallon pour de l'huile, c'est là un détail qui peint parfaitement le régime.

Le gaspillage, la négligence criminelle, le favoritisme, la dépense extravagante sont à l'ordre du jour.

Et l'on peut en multiplier presque indéfiniment les exemples.

Sir Charles Tupper et l'Impérialisme

La "Canadian Gazette," de Londres, dit que l'opinion de Sir Charles Tupper, sur le commerce préférentiel entre l'Angleterre et les colonies, représente l'opinion des hommes d'affaires et le sens commun du peuple canadien, tel qu'exprimé par les délégués envoyés par les Boards of Trade du Canada au Congrès des Chambres de Commerce.

Cette appréciation de la "Gazette" est un nouveau témoignage du patriotisme éclairé qui a inspiré la politique du parti conservateur sur cette question si grave de nos rapports commerciaux avec la métropole.

Le Canada pour les Canadiens!
—Le Journal

M. Laurier Peint par M. Tarte

Au moment où la campagne générale va commencer il ne sera peut-être pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs un portrait de M. Laurier, fait en 1877 par M. Tarte. C'est très réussi :

"M. Laurier sera bientôt ministre; il recueillera la succession de M. Cauchon, que le premier ministre lui a préféré quand M. Fournier s'est constitué juge de la Cour Suprême, et aussi quand M. Letellier a commis l'indélicatesse d'élire domicile à Spencer Wood à la place de M. Cauchon et au lieu de l'honorable Isidore. M. Laurier n'est pas une nullité, encore moins est-il ce qu'on est convenu d'appeler un talent. C'est un homme vernis; grattez un peu et vous découvrirez la médiocrité.

"Il n'est pas instruit, ses discours le démontrent; sa pensée ne s'élève jamais audessus de l'exploitation des préjugés.

"Dans ce genre réside sa force, c'est assez dire que sa carrière publique ne sera ni profitable pour son pays, ni brillante pour son parti.

"En faisant un ou deux discours par an, il s'est bâti une renommée.

"Pourtant il n'est qu'un vulgaire déclamateur.

"L'orateur est l'homme probe, habile à dire de bonnes choses. M. Laurier ne fait que débiter des phrases d'avance agencées pour soulever dans le cœur du peuple les instincts mauvais.

"Depuis sa lecture à la Salle de Musique, son ignorance des traditions parlementaires n'a pas besoin d'être prouvée. Chose étonnante, ses amis ont laissé distribuer à vingt mille exemplaires cette harangue si grosse d'erreurs historiques inconcevables.

"Moins insignifiant que M. Pelletier, plus dégrossi que M. Fréchette, il est à peu près l'égal de M. Epaminondas de Saint-Georges et certainement l'inférieur de M. Taschereau.

"Il pose et posera davantage quand il sera juché sur les banquettes du Trésor. Ceci ne pourra suppléer à ce qu'il n'a pas aux principes, aux convictions saines, au patriotisme.

"Il aimerait son pays s'il était voltairien; ses compatriotes lui paraîtraient dignes de son respect s'ils étaient libres penseurs.

"Il croit le Bas-Canada bien à plaindre, bien rétrograde, bien arriéré, parce que l'Eglise de Rome y est prépondérante.

"Quel sera son programme ? Avant de consentir à faire partie du ministère, exigera-t-il du chef du cabinet des promesses de justice et d'impartialité à l'égard de la province de Québec ?

"Réclamera-t-il la part d'influence et de considération à laquelle nous avons droit ?

"Il ne fera rien de cela, on peut en être sur.

"La seule chose à laquelle il tiendra, et elle lui sera accordée sans peine, c'est que le gouvernement libéral continue à prêter main-forte au libéralisme dans sa lutte contre le cléricalisme. Il n'oubliera pas non plus de toucher son salaire et de se tisser une robe de juge pour en couvrir ses épaules en temps opportun.

"Il n'a pas de franchise!"

"Pour se faire élire dans son comté, il s'est fait conservateur et 'a renié son passé,' auquel il revient, maintenant que les circonstances le permettent.

"Dans les paroisses catholiques il se proclame dévot fils de l'Eglise. Devant les protestants, il se donne comme victime du clergé, parce qu'il défend leurs droits que les prêtres veulent anéantir."

Et aujourd'hui M. Tarte s'apprête à travailler la province de Québec au profit de M. Laurier. Ce bon M. Tarte!

L'Opinion d'un Journal Anglais

La "Gazette" de Montréal apprécie comme suit l'entrée de M. l'abbé Cherrier dans le bureau consultatif du département de l'éducation au Manitoba :

"On cherche à donner comme preuve du caractère satisfaisant du règlement Laurier-Sifton de la question des écoles, le fait que l'abbé Cherrier a accepté un siège dans le 'Manitoba educational advisory board' Ça ressemble plutôt à une tentative de rendre meilleur un mauvais règlement, maintenant que Greenway, l'anti-catholique et l'ami politique de Sir Wilfrid Laurier, n'a plus rien à faire avec l'éducation au Manitoba."

Cette opinion d'un journal anglais, dans sa forme et avec la pointe de politique qui s'y trouve, n'irait peut-être pas à tout le monde, mais combien plus honnête elle est que celle des organes libéraux.

Feu M. Elie Tassé

C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Elie Tassé, journaliste bien connu, frère de feu. le sénateur Joseph Tassé. Il a succombé, à sa résidence à Ottawa, après une maladie de 48 heures.

M. Tassé est une des plus fortes plumes que le Canada français ait produites. Talent précoce, il n'avait que 16 ans quand il termina ses études classiques au collège Bourget, à Rigaud, sa place natale. De 17 à 20 ans, il rédigea "La Minerve" avec beaucoup de distinction. Il vint à Ottawa et pendant deux ans, il rédigea le "Courrier d'Ottawa." Il n'avait que 23 ans quand le gouvernement fédéral le nomma surintendant de l'éducation au Manitoba, charge qu'il occupa pendant cinq ans. Il rendit alors de précieux services à notre phalange française.

Il n'avait pas encore 30 ans quand il reprit la rédaction de "La Minerve," alors le journal le plus important de la province de Québec. Il passa une dizaine d'années à "La Minerve," et les adversaires politiques savent mieux que tout autre la force de son raisonnement et de ses arguments. Il devint ensuite traducteur à Ottawa, et à la mort de M. Trefflé Ouimet, il lui succéda comme chef des traducteurs Il prit une des principales parts aux grandes polémiques des journaux, dans le pays, et il a fait la lutte à côté des Tarte, des Cauchon, des Decelles, des Dunn, des Provencher et des Tassé.

Sa mort soudaine laisse de profonds regrets au sein des cercles littéraires. Il laisse pour pleurer sa perte une veuve et trois enfants, Raoul, étudiant en médecine, à Laval; Elie, établi à Rio de Janeiro, et Mme Albert Campeau, d'Ottawa. Son père, M. Jos. Tassé, aujourd'hui de Saint-André Avellin, a résidé de longues années à Saint-Boniface, ainsi que son fils M Raoul Tassé.

Nous présentons à la famille l'expression de nos vives condoléances.

Notes Politiques

Le "Quotidien" du 14 août, citant les paroles de Sir Wilfrid Laurier, dans les provinces maritimes, sur la question scolaire, s'exprime ainsi :

On ne saurait plus cyniquement se moquer des catholiques de Manitoba que ne le fait M. Laurier dans le langage qu'on vient de lire.

***

Robuste, le "Temps." Il n'y va pas par quatre chemins lorsqu'il veut affirmer quelque chose. Voyez ce qu'il dit du pseudo règlement Laurier-Greenway :

"Tous les catholiques et Canadiens-français ont accepté le règlement. Le Pape l'a accepté, les évêques l'ont accepté, les prêtres l'ont accepté, et les fidèles l'ont accepté."

Merci, confrère de vos renseignements. Nous croyions, nous, que le Pape avait condamné ce fameux règlement en le déclarant "défectueux, imparfait et insuffisant." Et en vérité, nous ne voyons pas encore que vous ayiez raison. Mais qui sait ? Vous avez peut-être, comme votre copain de "L'Echo," la faculté de lire entre les lignes et de découvrir ce que l'épiscopat n'a pu y voir.

Car, l'épiscopat canadien, si nous avons bonne souvenance, a aussi condamné ce règlement par le mandement de Mgr Bégin et les adhésions des autres évêques canadiens à ce magistral document.

Phénomène non moins curieux, c'est de voir le "Temps" perdre ses loisirs à discuter sur ce sujet. Car enfin, si tout le monde a accepté le règlement, il n'y a plus personne à convertir, et alors à quoi bon, confrère, votre prédication ?

***

"L'Echo parle de correspondance entre MM. LaRivière, Bernier et Hugh J. Macdonald.

Les propos de "L'Echo" à ce sujet montrent qu'il ne sait pas ce qu'il dit. Sa tentative de voir à travers le trou de la serrure l'a mal servi.

Si la feuille rouge tient absolument à mettre le nez dans nos papiers, nous pourrons un jour gratifier sa curiosité. Nous en avons qui concernent ses propres amis et même son propriétaire. Autant MM. LaRivière et Bernier sortiront justifiés de ce jeu, autant les amis de "L'Echo" en sortiront meurtris.

***

"L'Echo" demande à cor et à cris des déclarations politiques. Pourquoi ne publie-t-il pas lui-même les déclarations de M. Greenway et de M. Laurier ? Nous sommes sûr que ses lecteurs s'y intéresseraient.

"L'Echo" n'a jamais publié ces pièces importantes. Qu'il répare cette omission. Mieux vaut tard que jamais.

LES FEUX A WINNIPEG

Il y a sûrement des incendiaires à Winnipeg. Hier soir, entre 10 hrs et minuit, les pompiers ont été appelés à trois endroits différents; et plus tard dans la nuit, leurs services ont encore été requis Les endroits visités par le feu sont la Pointe Douglas, le Fort Rouge et l'avenue du Portage. Les dommages réunis s'élèvent à $100,000.

Quebec aux Prochaines Elections

Un correspondant du "Chronicle" de Halifax lui adresse une revue de trois colonnes sur les probabilités électorales pour la province de Québec aux prochaines élections.

D'après ce prophète, la situation n'est pas si brillante pour le parti libéral que voudraient le faire croire l'organe du Drummond et la feuille de M. Pacaud.

D'abord, il semble concéder aux conservateurs, Jacques-Cartier, Compton, Beauharnois, Champlain, Montcalm, Trois-Rivières, Stanstead, Terrebonne et Montmorency; ainsi que Sherbrooke et St-Antoine, si MM. Mackintosh et Roddick sont de nouveau candidats. Il espère que MM. Quinn et Morin seront défaits et qu'un libéral succèdera à M. Poupore dans Pontiac, tandis que MM. Morin et Quinn n'ont rien perdu de leur popularité et que M. Poupore lui-même compte comme certaine l'élection d'un conservateur dans Pontiac.

Mais ce sont surtout les comtés ministériels qui inquiètent le correspondant ? Argenteuil est sûr, dit-il, si M. Christie veut être candidat de nouveau. Voilà un *si* inquiétant et qui veut dire que M. Christie seul est capable de conserver le comté. "Bagot peut retourner à son ancienne allégeance," ajoute le correspondant. Mauvaise nouvelle pour M. Marcille, dont la vanité se fait illusion sur sa valeur.

Toujours d'après le correspondant, Berthier est douteux et Bonaventure peut aussi bien élire un conservateur qu'un libéral. Cela est encourageant. Continuons. "Si M. Scriver se présente de nouveau à Huntingdon, ce comté est sûr pour le parti libéral." Encore un *si* embarrassant puisque M. Scriver annoncé qu'il ne se présente pas. Joliette est classé parmi les comtés douteux et l'Assomption, Laval et l'Islet, parmi les comtés "serrés." Les libéraux peuvent conserver Lotbinière s'ils sont unis. Toujours le si, et ce qui rend ce si plus grave c'est que les libéraux de Lotbinière ne sont pas unis. Nicolet peut retourner aussi à son ancienne allégeance. On s'attend à une grosse lutte dans Labelle et Richelieu ; Yamaska, Richmond et Wolfe et Shefford sont classés parmi les comtés divisés.

Or, remarquez bien que ces pronostics sont d'un libéral Après tout, même en se contentant de cela la lutte n'est pas décourageante. Nous garderions presque tous les comtés que nous avons et nous aurions des chances de succès dans quinze comtés; et ne prenant que la moitié seulement de ces comtés douteux, nous réduirions déjà la majorité de M. Laurier de dix voix dans la province de Québec.

Mais encore une fois ce ne sont là que des calculs libéraux. Le mécontentement général, l'hypocrisie libérale à l'égard du peuple, l'extravagance ministérielle et les nouvelles que nous recevons de partout nous confirment dans l'opinion que la province de Québec réserve une plus grande surprise que cela à Sir Wilfrid Laurier.—Le Journal.

Au restaurant.

Un bourgeois et sa femme dinent en tete-à-tête. Au café, le monsieur demande un cigare et l'allume.

La femme, qui voit le prix sur la boite, s'exclame :

—Un cigare d'un écu ! Tu vas bien, toi !

Le mari, galamment :

—Il n'y a rien de trop bon quand on dine avec sa femme !

LA STANDARD OIL COMPANY

Depuis que le ministère Laurier a vendu à ce "Trust" yankee le monopole de l'industrie du pétrole dans les diverses provinces du Canada, nous prenons malgré nous intérêt à tout ce qui concerne ses affaires.

Nous ne pouvons oublier que c'est l'argent canadien qui sert à grossir les recettes de la compagnie, et nous ne pouvons nous empêcher de déplorer le funeste aveuglement avec lequel le gouvernement libéral a consenti à détruire une industrie du pays pour y substituer le régime intolérable d'un "combine" étranger.

Nous ne pouvons non plus perdre de vue que le peuple canadien paie à ces millionnaires américains un tribut de cinq à dix cents par gallon d'huile, et que ce tribut est levé, bon gré mal gré, sans qu'il soit possible au pauvre consommateur d'y échapper, à moins que le peuple n'enlève le pouvoir à Sir W. Laurier, à M. Fielding et à M. Blair, et ne le confie à des hommes plus capables et meilleurs patriotes.

La Sandard Oil Company, dont le siège principal est à Jersey City, dans l'état de New York, vient de déclarer un dividende trimestriel de $8 par action sur son capital de $97,500,000, ce qui porte à 38 par cent les dividendes que vont toucher les actionnaires.

C'est-à-dire que ce monstrueux syndicat américain a, dans l'espace de neuf mois, réalisé des profits nets d'au moins $37,000,000 sur son commerce avec le peuple canadien et celui des Etats-Unis.

A lui seul le Canada contribue pour environ deux millions par année. C'est un joli denier, n'est-ce pas ?

Cette énorme somme est tout bonnement le prix que nous coute la tendre amitié qui unit Sir W. Laurier et M. Fielding aux requins de la Standard Oil Company.

Mais soyez sûr que cette amitié n'est pas platonique.

LE "JOURNAL DE WATERLOO"

Nous sommes heureux de saluer la réapparition du "Journal de Waterloo," qui avait dû suspendre sa publication, il y a quelques semaines. Nous félicitons bien cordialement M. Chagnon, son directeur.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

La quête faite il y a deux semaines à la cathédrale au profit de l'Orphelinat Saint-Joseph a rapporté $57. Les autorités religieuses et les RR. SS. Grises, qui dirigent cette maison, ont fait offrir leurs remerciements, au prône, dimanche dernier.

Le R. P. Poitras, O. M. I., du Portage-du-Rat, était ici la semaine dernière.

Le R. P. Lestanc, O. M. I., a donné le sermon à la cathédrale dimanche dernier. Les descriptions de la vie du missionnaire au Nord-Ouest ont beaucoup intéressé l'auditoire.

Mgr Grouard, évêque du vicariat apostolique d'Athabasca-Mackenzie, vient de faire une visite à Mgr Langevin. Le vénérable prélat a prêché dimanche soir aux vêpres. La chose avait été annoncée à l'avance, aussi le chœur et la nef étaient-ils remplis d'auditeurs. Sa Grandeur a parlé des missions sauvages du Nord; inutile de dire si elle a été écoutée avec attention et plaisir.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On est à poser des nouvelles fondations aux bâtisses législatives.

—Tres agréable soirée chez M. J. C. Smith, dimanche, à Winnipeg.

—Plusieurs exposants de notre province ont reçu des médailles et des diplomes à l'exposition de Paris.

—La grève des machinistes du C. P. R. n'est pas encore réglée. La compagnie est menacée d'une grève dans l'est.

—Nous regrettons d'apprendre qu'un des enfants de M. Romuald Guilbault, Antonin, s'est cassé un bras hier, en jouant.

—La police de Winnipeg annonce qu'elle va mettre en force plus strictement qu'auparavant les règlements concernant les bicycles. Avis.

—M. Ingram, le garde-chasse provincial, est en tournée. Il a fait condamner à l'amende un des marchands d'Emerson pour avoir chassé la poule de prairie.

—Dimanche dernier vers les 11½ h. de l'avant-midi, les entrepôts d'instruments aratoires de la maison Frost & Wood, à Winnipeg, sont devenus la proie des flammes. Les pertes sont considerables.

—Mademoiselle G. Mollot, le professeur de piano bien connu du public, est de retour de ses vacances et commencera ses cours le 4 septembre prochain; elle recevra ses élèves vendredi et samedi, de 3 à 6 hrs p.m., au Ryan Block.

—Un violent orage s'est abattu sur notre région dimanche vers les 7 heures du soir. A St-Boniface, nous avons eu quelques grains de grêle; on nous apprend qu'à Provencher, la grêle a tombé en plus grande abondance et a causé dommage.

—M. Alfred Bernier, quatrième fils de M. le sénateur Bernier, est parti dimanche soir pour Montréal, où il entrera au noviciat des Jésuites le 7 septembre. M. Boucher, de Saint-Eustache, et M. Nesbit, de Saint-Vital, partaient en même temps pour le séminaire d'Ottawa.

—Deux prisonniers se sont évadés de la prison de Portage la Prairie dernièrement. Ils étaient employés au jardin qui entoure la prison. Le jardin n'était pas assez pour eux; ils ont voulu voir les champs, et ils courent encore. En effet, aux dernières nouvelles, ils n'étaient pas repris.

—Dimanche soir, durant l'orage, M. Laflamme, employé aux briqueteries Couture, à la Seine, s'est fait casser une jambe par une lourde planche que le vent a poussé sur lui pendant qu'il était à couvrir de la brique nouvellement faite. Le malade a été transporté à l'Hôpital de Saint-Boniface.

—Les rues de Winnipeg ont failli être, mardi dernier, le théâtre d'un événement tragique. Un couple, dont le mari s'appelle Brown, était en marche sur la rue Main, quand un nommé Riley les rencontra. En passant, il paraît qu'il fit l'œil à la femme Brown. C'est du moins ce que prétend celui-ci. Vexé, Brown braqua son revolver sur Riley, et par trois fois en fit jouer la gachette. Heureusement, aucun des coups ne partit. Brown et sa femme ont été arrêtés. Cette affaire se règlera aux assises.

—La cité de Winnipeg est dans la consternation à propos de son nouvel aqueduc. La source d'alimentation de cet aqueduc est un puits artésien. Or, il parait qu'à force de pomper l'eau de ce puits, qui est très abondant, on a fini par entrainer un lit de sable mouvant, lequel monte avec l'eau et est rejeté à l'extérieur. Ce mouvement des sables a creusé une cavité en dessous des bâtisses où sont installés les engins. La solidité des bâtisses, et surtout de la cheminée, en a été ébranlée. Les pompes ont cessé de marcher. On cherche un remède Les échevins sont à se consulter.

—Lundi prochain, 3 septembre, la Fête du Travail sera chômée avec grande pompe à Winnipeg. Dans l'avant-midi à 10 heures il y aura procession de tous les corps de métier, accompagnés de chars allégoriques et de quatre corps de musique. La brigade du feu sera aussi présente et figurera en tête de la procession. Dans l'après-midi, grand pique-nique sur les terrains de l'exposition, et un programme attrayant de jeux de toutes sortes, pour lesquels de magnifiques prix prix seront accordés aux vainqueurs. Le club de baseball de l'Association Athlétique de Saint-Boniface est en tête du programme pour une partie de baseball avec les Unions de Winnipeg. Ces deux clubs sont à peu près d'égale force, et la joûte promet d'être intéressante On dit que les vainqueurs de lundi se proposent de lancer un défi au club de baseball de Virden, champion du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, pour une série de parties qui devront être jouées à Winnipeg.

DECES

Samedi dernier, M. et Mme Alphonse Picard, de Winnipeg, avaient la douleur de perdre leur enfant Marie-Adèle-Philomène, âgée de 7 mois et 12 jours.

Les funérailles ont eu lieu dimanche au cimetière de la cathédrale de St-Boniface. Les prières liturgiques ont été dites par M. l'abbé Cherrier, l'oncle de l'enfant.

Un grand nombre d'amis était présent à ces funérailles.

Nous présentons à M. et à Mme Picard l'expression sincère de nos sympathies.

BOXE

Fitzsimmons et Sharkey, les deux fameux pugilistes, viennent de se rencontrer aux Etats-Unis. Fitzsimmons l'a emporté en deux rondes.

MENUS PROPOS

M. et Mme des Andives ne trouvent pas une voiture en sortant de l'exposition. Le mari propose de prendre simplement l'omnibus. Mme des Andives, qui est très fière, se récrie :

—En omnibus, nous ! Et notre dignité ?

—Mon Dieu, chère amie, notre dignité aussi !

En police correctionnelle, un vagabond, très chevelu, comparait.

—Votre nom? demande le président.

—Onésime Plumard, c'est ainsi qu'on me nomme.

—Votre âge?

—Voilà bien 50 ans que je suis honnête homme.

—Votre domicile ?

—La terre est mon seul lit, mon rideau le ciel bleu !

—Votre profession ?

—Aimer, chanter, prier, croire, espérer en Dieu...

—Vous avez volé un pain...

—J'avais faim, magistrat ; aucune loi du monde

Ne saurait m'arrêter lorsque l'estomac gronde !

—Vous êtes un homme instruit ; pourquoi n'écrivez-vous pas comme vous parlez ?

—Hélas ! les éditeurs sont de terribles gens,

Qui se montrent pour nous assez peu complaisants ;

"Quand vous serez célèbre," ont-ils dit, mon cher maître,

"Nous nous occuperons de vous faire connaitre !"

L'infortuné poète est condamné à 24 heures de prison ; il se retire en disant :

—Oh ! magistrat, merci !...

Ton arrêt me sourit !...

Car pendant un grand jour je vais être nourri !

ON DEMANDE

Pour l'Ecole de Saint-Louis de Langevin, T. N. O., un instituteur catholique possédant un diplôme de 2e classe valable dans les Territoires, et pouvant enseigner l'anglais et le français. L'engagement durera jusqu'au 1er juillet 1901. Salaire : $500 par an.

S'adresser immédiatement au secrétaire, Louis Schmidt, les classes devant s'ouvrir aussitôt que possible.

ON DEMANDE

A Elie P. O., Man., un instituteur diplômé, pour le 1er septembre. S'adresser à H. Hamlin, secrétaire, Elie P. O., Man.

TROUVEES

A Saint-Boniface une bague et une épinglette en or, avec initiales sur l'épinglette. Pour informations s'adresser au bureau du MANITOBA.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs ; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1.00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 28 août 1900

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 [illegible]	à [illegible]
Œufs frais, la doz	0 [illegible]	à [illegible]
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

AVIS

LOIS DE CHASSE

Avis est par les presentes donné que les périodes durant lesquelles il est permis de chasser sont les suivantes :

Le daim—du 15 septembre au 1er décembre.

Le canard—du 1er septembre au 1er janvier.

Poule de prairie, coq de bruyère et autre volatile du même genre—du 1er octobre au 15 novembre.

Faisan et perdrix—du 1er octobre au 15 novembre.

Pluvier, caille, becasse, bécassine et "sandpiper", du 1er août au 1er janvier.

La femelle du daim, de l'élan, du renne, etc., etc., ni les petits de tels animaux ne pourront en aucun temps être tirés, et nul ne tuera plus de deux mâles de chaque espèce de ces animaux par saison.

Il ne pourra être tué par une seule personne en une seule saison plus de 100 poules de prairie, coqs de bruyère, faisans, perdrix ou autres volatiles du même genre, ni plus de 20 par jour.

Il n'est pas permis de tirer ou tuer aucun de ces oiseaux ou animaux entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant le lever du soleil, ni durant la journée du dimanche.

Les non-résidents, s'ils veulent chasser, doivent se procurer un permis du département de l'agriculture et de l'immigration.

Nul ne devra avoir en sa possession aucune pièce des dits oiseaux et animaux durant la periode pendant laquelle la chasse est défendue, excepté pour son usage personnel et celui de sa famille, comme nourriture ou pour des fins de domestication. Le faisan, la poule de prairie, le coq de bruyère et la perdrix ne peuvent être gardés pour la nourriture que 45 jours seulement après la fermeture de la saison de chasse.

Il est permis, pour des fins de domestication, de garder les oiseaux ou animaux ci-dessus mentionnés, mais dans ce cas il faut se procurer un permis du departement de l'agriculture et de l'immigration.

Toute infraction aux lois de chasee est punissable de l'amende et de l'emprisonnement. Des poursuites peuvent être prises par n'importe qui et le poursuivant a droit à l'amende. Adressez toute communication concernant les infractions aux lois de chasse à W. M. Ingram, garde-chasse provincial, à Winnipeg. En s'adressant au département de l'agriculture et de l'immigration, à Winnipeg, on peut obtenir des copies de la loi de chasse.

JOHN A. DAVIDSON,
Ministre de l'Agriculture
et de l'Immigration.

Winnipeg, 23 août 1900.

LA GUERRE

EN AFRIQUE

La gravité des nouvelles que nous recevons du sud africain depuis quelques jours font que le peuple anglais se demande si le moment est bien choisi pour parler du rappel de Lord Roberts, à moins de le faire suivre de toutes les troupes anglaises en Afrique.

Il est vrai que ce projet ne prendra effet qu'au mois d'octobre, et que d'ici à ce temps la situation peut changer beaucoup en Afrique, mais si elle n'est pas meilleure qu'aujourd'hui, le rappel de Lord Roberts ne sera pas un acte de sagesse.

Il n'y a pas encore trois jours, un journal disait, qu'avec deux généraux habiles comme Dewet et Botha, et en position d'agir de concert, les difficultés de Roberts étaient beaucaup augmentées et qu'il lui faudrait tout refaire son plan de campagne. C'est aussi l'opinion de plusieurs que la partie la plus difficile de la guerre ne fait que commencer pour l'Angleterre, et qu'au lieu de confier le commandement à un général de moins d'importance ou moins habile que Roberts il faudrait au contraire en trouver un qui lui serait supérieur.

Mais ces considérations n'empêchent pas que Roberts a le droit de demander à être relevé de ses fonctions actives en Afrique. Il est vieux, âgé de 72 ans près, et a le droit de dire à son pays qu'il a fait sa part de travail pour lui.

Dans plusieurs cercles militaires et politiques on ne se gêne pas cependant de le critiquer Lord Roberts le sait, et il doit s'apercevoir aussi qu'il ne peut pas espérer voir la fin de la guerre avant six ou huit mois, peut-être plus longtemps. Il sait que la prise de Middleburg a moins d'importanoe que celle de Bloemfontein ou de Prétoria; qu'après avoir pris Middleburg il faudra prendre Lydenburg et s'avancer dans le Zoutpansberg avant d'avoir raison de Botha, et que, pendant ce temps, la guerre se continuera autour de Prétoria, sur les derrières de l'armée anglaise, comme après Bloemfontein elle a continué dans l'Etat d'Orange.

Sachant donc que ce sera toujours à recommencer, il demande à revenir en Angleterre et il a raison. Les dernières nouvelles nous font pressentir des événements de la plus haute gravité.

Toute l'armée boer se concentre avec canons et autres armes non loin de Prétoria. Ce mouvement général ne laisse pas que d'inquieter très fort l'armée anglaise.

***

Twyfellar—Des informations secrètes reçues par les autorités anglaises disent que Louis Botha, le commandant en chef des forces boers, le général Lucas Meyer, commandant des forces de l'Orange, et le général Schalkburger, vice-président de la république du Transvaal avec 8,000 boers sont rassemblés à Machadodorp sur le chemin de fer de Lorenzo Marques, on croit où se trouvent les quartiers généraux du président Kruger. Les boers ont, dit-on, avec eux toute leur artillerie y compris les fameuses pièces qui composaient l'armement de Pretoria.

***

Londres—Lord Roberts a adressé le rapport suivant au bureau de la guerre, en date de Prétoria, 22 aout :

"La division de Buller s'est rendue hier à Van Vycklei, à 15 milles au sud de Belfast. Ses pertes sont de 20.

"Paget fait rapport de Hammanskraal que Baden-Powell a été aux prises avec l'arrière garde de Grobler, hier toute la journée. Grobler a été repoussé à l'est de la rivière Pinaar. Baden-Powell a occupé la station du chemin de fer du même nom. Pendant la bataille, Baden-Powell et l'ennemi ont cherché à se devancer l'un et l'autre; les Rhodésiens ont perdu le colonel Spreckley, quatre hommes tués et sept blessés. Plusieurs boers ont été tués ou blessés. Plumer et Hickman sont à leur poursuite.

"Il paraît certain que Dewet, voyant qu'il lui était impossible de continuer sa route vers l'est, a traversé de nouveau la Magaliesberg avec quelques blessés, avec l'intention de retourner dans la colonie de la Rivière Orange. Il est dans une condition bien différente que lorsqu'il a quitté Bethlehem avec six ou huit canons et 2,000 hommes. La plupart de ces canons sont maintenant hors de service et sa troupe ne compte pas plus de 300 hommes.

"On dit que Steyn avec une petite garde a traversé la rivière Pinaar, pour aller rejoindre Kruger à Machadodorp.

"Hier les Boers ont fait sauter une partie de la ligne du chemin de fer au gue Koetzes, à cinq milles au nord de Newcastle. La ligne est démolie jusqu'à 30 milles au sud de Newcastle."

***

Un grand nombre de nos militaires canadiens reviennent au pays. Ils sont reçus avec enthousiasme.

EN CHINE

Trois cent soixante et quinze mille hommes de troupes russes sont actuellement en route soit par mer au par terre ou prêtes à s'embarquer. C'est un correspondant de Moscou au "Daily Graphic" qui fait ce rapport et il ajoute qu'il y a actuellement à Odessa 14 steamers retenus pour le transport des troupes.

D'après un correspondant spécial de St Petersbourg un télégramme a été reçu à la capitale russe, de Shanghai, annonçant le départ de Li Hung Chang pour Pékin.

***

Paris—Le bureau des affaires étrangères a reçu de Li Hung Chang une requête semblable à celle adressée au gouvernement américain demandant que M Pichon, le ministre français à Pékin, ou un autre personnage, soit chargé de représenter la France pendant les négociations de paix. On dit que toutes les puissances ont reçu un message de cette nature.

***

Hong Kong—Un réformateur haut placé a réussi à se procurer une lettre auprès d'un des courriers du Yamer Elle émane du général Peng Tu Sian commandant les troupes de Ken Su. En voici quelques extraits : "Ce n'est pas propice d'exécuter mes ordres secrets et de procéder. Les diables étrangers comptant sur leur force supérieure en navires de guerre et en canons, ont osé nous voler et nous insulter; mais leur population est restreinte et dépend entièrement des productions chinoises. La Chine a maintenant des canons, des fusils et des troupes exercées. Je ne crains pas les étrangers. C'est évident que les diables étrangers sont des peureux. Moi et le prince Tuan ont récemment reçu l'aide de millions de boxeurs qui ent un pouvoir magique. Je jure que je tuerai tous les étrangers avec l'assistance des boxeurs qui sont armés."

***

Berlin—L'avenir apparait de plus en plus sombre. Tout en exprimant leur joie de l'heureux accomplissement d'une partie du programme chinois les journaux font ressortir qu'il reste beaucoup à faire. La "Poste," de Berlin, dit : "Une grande chose a été faite, une plus grande doit être faite avant que les puissances alliées soient satisfaites. Il reste à obtenir réparation des attaques contre les légations et autres torts, et particulièrement à venger l'assassinat du ministre d'Allemagne et à installer un gouvernement qui punira les coupables et donnera d'amples garanti s contre le renouvellement de semblables crimes."

La "Gazette Nationale," la "Gazette Libérale" et la "Gazette de Voss" s'expriment d'une façon semblable.

***

Paris—L'ex-ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, discutant la situation en Chine avec un journaliste, a dit ce qui suit :

"Maintenant que les envoyés à Pékin ont été délivrés, on va prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre en Chine. Mais plusieurs questions se trouvent soulevées. Existe-t-il en Chine un gouvernement avec lequel les gouvernements puissent traiter ?

"Il est difficile de dire quelle autorité Li Hung Chang a été investie. L'impératrice douairière ou l'empereur peut le désavouer. Même en considérant les choses de la façon la plus optimiste, la question d'indemnité ne sera pas facile à régler. Il faudra beaucoup de temps pour estimer exactement les dommages. Personne ne peut dire laquelle des nations intéressées sera satisfaite de l'indemnité qu'elle obtiendra. Quelques-unes de celles-ci pourront exiger des compensations territoriales comme le seul moyen de les indemniser des dommages qu'elles auront subis. Nous espérons voir la France et les Etats-Unis d'accord au sujet de la Chine."

LA PEINE DE MORT EN ITALIE

Un des plus éminents criminalistes italien, M. Pessina, vient d'écrire à un journal de Rome une lettre dont nous détachons le passage suivant :

"Dans tous ou presque tous les pays civilisés la peine de mort existe pour les assassins.

"Chez nous, elle est abolie et nous avons le triste mérite d'être la patrie des brigands et des assassins politiques.

"Depuis Orsini, et avec Passamante, Angiolillo, Caserio, Luchesi, Acciarito, Bressi, l'Italie exporte des assassins

"Au nom de la justice et de notre renommée dans le monde, nous devons rétablir la peine de mort pour les assassins et les régicides.

"A ceux qui, dans les circonstances actuelles, protesteraient au nom d'un sentimentalisme imbécile ou alcoolique, nous répondrons en citant les cadavres de Carnot, de Canovas, de l'impératrice Elizabeth et du roi Humbert.

Je crois que cela suffira."

EMPRUNTS RÉCIPROQUES

Mots français à l'étranger.

Si nous empruntons force mots à la langue anglaise, les Anglais, eux aussi, nous en dérobent pas mal.

Un journaliste a relevé, dans les feuilles d'outre-Manche, les expressions françaises suivantes :

"Amour-propre, personnel, matériel, rapprochement, régime, rôle, raison d'être, bourgeoisie, doctrinaire, plébiscite, entente cordiale, esprit de corps, fait accompli, en masse, perfide Albion, raison d'état, aplomb, cause célèbre, claque, coup de main, dossiers, noblesse oblige, nom de guerre, à coups de tarif, alcool d'industrie, bordereau, chronique, scandaleux, cherchez la femme, l'homme nécessaire, partie en cause, en disponibilité, etc."

Si, au lieu de se servir des journaux, le journaliste en question eût épluché des livres, il aurait constaté que les termes français le plus volontiers empruntés par la "perfide Albion" sont des termes de toilette, de cuisine, de littérature, ou ceux qui se rapportent aux usages de la vie mondaine.

Nous empruntons aux Anglais, au contraire, les termes désignant des machines, des appareils nouveaux, des sports physiques, plus diverses expressions relative à l'initiative individuelle, à l'activité dans le travail, comme "self-help," "time is money," etc.

Trois langues jouissent surtout du privilège de fournir des mots et des expressions proverbiales aux autres langues : le français, l'anglais et le latin.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 34

DEUXIEME PARTIE

XVIII

LA FOLLE

Le docteur s'étonna du récit que lui fit la supérieure, mais il dit qu'avec cette terrible maladie on avait souvent des effets que la science ne pouvait prévoir.

Il voulut être témoin du degré d'attention que j'obtenais de la malade, et je fus prévenue de revenir auprès de ma mère

Le médecin m'expliqua la ligne à suivre afin de donner à ma voix toute sa portée, et Mathilde, qui avait beaucoup connu mon père, me mit au courant de sa manière de s'exprimer.

Ce jour-là encore, le timbre de ma voix réveilla comme un écho dans l'esprit de ma mère ; elle tressaillit plus violemment que la première fois, et le médecin ayant prononcé une parole, elle lui fit d'un geste énergique signe de se taire.

Je crois que, si au lieu de lui ressembler j'avais été le portrait du comte de Kernac la pauvre femme serait sortie de sa lethargie d'esprit ce jour même: car ses yeux fixés sur mon visage semblaient chercher à découvrir quelque chose qu'elle n'y trouvait pas, et dès que ma voix s'éteignait, je n'attirais plus son attention. Elle retombait dans son état de marasme ordinaire.

Lorsque le médecin eut arrêté l'experience, nous quittâmes l'appartement, et la supérieure nous conduisit dans son parloir.

—Je ne voudrais pas, nous fit le vieux praticien, vous donner pour certain un espoir qui ne repose encore que sur de bien faibles bases cependant, je ne puis vous cacher que le phénomène dont je viens d'être témoin me présage la possibilité d'un réveil de cette intelligence. Comment l'obtiendrons-nous? Je l'ignore encore; il peut suffire d'un mot, d'un geste, comme le temps seul peut accomplir ce travail, mais, Mademoiselle, dans le triste état où est plongée la comtesse de Kernac, la plus faible espérance est déjà un grand bonheur.

Cette fois je revins au château la joie au coeur, joie que partageait bien vivement l'amie fidèle qui n'avait jamais abandonné la pauvre folle.

Le baron lui-même, tout sceptique qu'il était sur un espoir aussi imprévu, ne put se défendre d'un mouvement de joie lorsque nous lui eûmes raconté ce qui venait de passer.

Le docteur m'avait défendu de renouveler fréquemment mes visites, craignant que la malade, s'habituant au son de ma voix, ne ressentit plus de saisissement en l'entendant; aussi dus-je me priver pendant quelque temps du plaisir de revoir ma mère.

Mon arrivée chez la baronne avait d'abord été le sujet des conversations de la ville, mais, comme plus on parle d'une chose, moins on en parle longtemps, une fois qu'il fut bien avéré que j'étais une jeune Anglaise que le baron et sa femme voulaient adopter, on ne s'occupa plus de moi d'une façon particulière, et je perdis la crainte qu'on n'en vint à lier mon existance avec celle de Mme de Kernac, qu'on savait que j'allais voir. Aucun membre de ma famille n'existait plus à Bordeaux, et ma mère était enfermée depuis si longtemps qu'on ne pouvait apprécier notre ressemblance.

Les deux portraits qui étaient dans le boudoir, et qu'on savait très bien être ceux du comte et de la comtesse de Kernac, auraient pu seul conduire à des suppositions plus ou moins malveillentes, aussi la baronne les avait enlevés avant son départ pour Angleterre, afin que les domestiques eux-mêmes ne pussent faire la comparaison.

J'étais, comme je vous l'ai dit, depuis deux mois chez ma marraine, lorsque j'appris, par hasard, les événements qui s'étaient accomplis au château de Kernac.

Une famille bretonne, M. et Mme de Montignac vinrent passer un mois chez les Nervan, parents qu'il avaient en Gironde.

D'une part, ma marraine était liée avec M. et Mme Nervan; d'autre part, elle avait jadis fait une visite à la famille de Montignac, à l'époque où elle était allée passer un mois à Kernac, après le mariage de ma mère.

Nous fûmes donc invitées à une fête que donna Mme de Nervan pendant le séjour de sa parente.

C'était une des premières distraction depuis mon arrivée à Bordeaux, et, bien que je ne fusse pas très sensible aux réceptions du monde, je me promettais un certain plaisir de cette réunion, qui devait être moins cérémonieuse que celle auquelles j'avais assisté en Angleterre. Le mieux de ma mère dont le médecin tirait un bon augure, me rendait si joyeuse que j'étais plus apte à accepter la distraction. Mais tout le plaisir que je me promettais de cette sortie tourna bien autrement que je ne m'y attendais.

Après le repas, les dames allèrent s'asseoir dans le parc, où une conversation générale commença pendant que les hommes se réunissaient au fumoir, en attendant qu'on donnât le signal des danses.

Une phrase sans importance mit la conversation sur le sujet des accidents, et, comme toujours, chacun eut sa petite anecdote à raconter.

—Je crois, dit Mme de Montignac, n'avoir jamais rien entendu dire d'aussi navrant que la mort d'un ami de mon fils, enlevé en pleine santé, jeune, beau rempli de vertus, le cher enfant avait de quoi tenir, car sa mère était une sainte...Mais au fait, vous avez beaucoup connu son père, Madame, ajouta-t-elle en s'adressant à Mathilde.

—Où, moi ?

—Mais certainement, puisque ce malheureux homme est le beau-frère de l'amie que vous étiez venue voir dans notre Bertagne.

—Henri de Chollet!, ne put retenir ma marraine, en me jetant un regard d'inquiétude.

—Non plus Henri de Chollet, mais Henri de Kernac, depuis la mort malheureuse de sa nièce. Ah! ce n'était au semble voué aux événements les plus sinistres; et le dernier des Kernac, qui l'habite à présent, n'est pas fait pour y reveiller la gaieté : le malheureux fait pitié.

—Mais son fils est donc mort depuis peu? demanda ma marraine.

La dame se mit alors à faire le récit de l'affreux malheur arrivé à mon cousin, et du desespoir effroyable de mon oncle.

—Il paraît, ajouta-t-elle, qu'après l'attaque qui le frappa au moment de la mort de son enfant, il fut pris d'une rage folle contre les hommes, le sort, contre Dieu lui-même. Le malheureux chapelain, affolé, essaya vainement de ramener à la raison cette tête exaltée; il finit par recevoir l'ordre de ne pas reparitre devant le comte : depuis un an il ne l'avait pas revu. Les domestiques pretendent que leur maître affreusement malade, passe sa vie dans une chambre obscure, ne prenant qu'une nourriture insuffisante, et que, longtemps pendant la nuit, on l'entend prononcer des phrases sans suite, et pousser de douloureux gémissements.

—N'a-t-il donc personne pour calmer sa douleur? demandai-je, en essayant de dissimuler mon émotion.

—Le comte n'a jamais su se conquérir comme son frère, si bon et si chrétien, l'affection de ses voisins; son caractère sombre, farouche, le rendait aussi desagréable aux autres qu'à lui-même, et sans son fils, adorable enfant, nous aurions tous cessé à jamais nos relations avec lui dès la mort de sa femme. Depuis la fin prématurée du jenne Louis, des bruits bizarres, sourds, qui se sont répandus dans nos campagnes, où la superstition règne, achèvent d'éloigner tout le monde du manoir maudit, comme nos paysans appellent le château de Kernac. Ou le comte est fou, ou c'est un grand coupable, hanté par ses remords; et le plus affreux, c'est que dans la solitude où il exhale sa fureur, il risque fort de mourir dans l'impénitence finale: car je ne doute pas que, dans un de ses actes de désespoir, il n'arrive à attenter à sa vie. C'est, du reste, la conviction de tous ceux qui l'approchent, car la maladie et des souffrances physiques intolérables s'ajoutent à sa douleur.

La tête penchée sur ma poitrine, j'écoutais, sans bouger le triste tableau que nous peignait Mme de Montignac. ses dernière paroles me serrèrent le coeur, et j'eus toutes les peines du monde à cacher mon trouble.

Ma pauvre mère avait bien souffert de cet être coupable, moi-même, je ne devais mon salut qu'à des âmes charitables, et cependant, je me sentais émue de la position qui frappait mon oncle. Comme lui je me répetais : "Quel châtiment, mon Dieu! Mon père doit pourtant avoir pardonné de là-haut, et ma mère pardonnerait elle-même si sa raison n'était pas éteinte; car tous ceux qui l'ont connue me l'ont dépeinte pieuse, charitable, et assez sincèrement chretienne pour oublier les offenses."

Pendant que des questions frivoles, qui avaient succedé aux dernières paroles de Mme de Montignac, s'agitaient dans le groupe des dames, je ne pouvais distraire ma pensée de cette événement terrible.

Je savais par le récit de Germain les projets qu'avait eus le comte de Kernac de se débarrasser de moi en me jetant dans l'étang, et le sang breton qui coule dans mes veines me faisait frémir en pensant que c'était justement dans cette eau que Louis avait trouvé la mort.

Mme de Montarembert s'aperçut de mon mutisme et de ma tristesse croissante; vainement elle essaya de me secouer : malgré moi, je reprenais le fil de mes idees, et, à notre retour, je restai sous le coup de ma tristesse.

Le lendemain, je devais retourner voir ma mère. L'effet que produisait ma voix était toujours le même, ce jour-là encore, il fut même plus accentué.

Ma marraine m'avait dit qu'après son mariage mon père mêlait souvent sa voix à celle de sa femme, lorsque celle-ci se mettait à son clavecin; j'eus l'idée de rechercher quelques morceaux de musique de l'époque, et en ayant trouvé un ou deux que Mathilde se souvenait de leur avoir entendu chanter, je soumis au docteur ce nouveau projet, qu'il approuva.

Je commençai par parler à ma mère qui, ainsi que les autres fois, fixa sur moi ses yeux indécis, puis, progressivement, de la parole je passai au chant.

Une émotion visible anima le visage de la malade, un instant même, elle laissa glisser à ses pieds la poupée, et lentement vint jusqu'à moi.

A Suivre.